

publique sa position sur l'agriculture en vue du nouveau cycle de négociations de l'OMC. En ce qui concerne la ZLEA, il poursuivra les négociations selon le calendrier prévu, et en tenant compte de l'approche canadienne à celles menées à l'OMC. Il cherchera à faire en sorte que les produits agroalimentaires canadiens aient un accès aux marchés des autres parties à la ZLEA selon des modalités vraisemblablement plus favorables que ce ne sera le cas à l'OMC.

Services

Recommandations 22 et 23

Le gouvernement acquiesce à la recommandation du Comité voulant que les négociations de la ZLEA sur le secteur des services aillent dans le sens des intérêts du Canada en matière d'exportations, et prennent en compte les considérations et objectifs de la politique nationale. Le gouvernement procède actuellement à de vastes consultations afin de cerner et d'évaluer les intérêts canadiens à cet égard.

Le gouvernement convient également avec le Comité qu'il devrait adopter une approche menant à un élargissement et à un approfondissement des engagements de libéralisation, et cela dans le respect des intérêts commerciaux du Canada et des objectifs de sa politique publique nationale. Une approche sectorielle est un des moyens d'atteindre ces objectifs.

Investissement et politique de la concurrence

Recommandations 25, 26 et 28

Le gouvernement convient que, dans toute négociation relative à un accord sur les investissements dans le contexte de la ZLEA, le concept d'expropriation soit défini de façon très précise. Il doit veiller à conserver le droit de prendre des règlements dans l'intérêt public, tout en cherchant à protéger les intérêts des investisseurs canadiens à l'étranger.

Le gouvernement convient que nos expériences passées en ce qui a trait aux négociations et à la mise en oeuvre des règles d'investissement avec d'autres pays, notamment en Amérique latine et aux Caraïbes,

